

## Appel à candidatures - Bourse d'immersion professionnelle

**Date de clôture: 30 janvier 2022**

Le Fonds du patrimoine mondial africain (FPMA) a le plaisir d'annoncer la bourse d'immersion professionnelle pour soutenir les praticiens du patrimoine africain, les universitaires et les jeunes professionnels dans le domaine du patrimoine naturel et culturel. Le Fonds du patrimoine mondial africain (FPMA) est une organisation intergouvernementale créée en 2006 pour soutenir la conservation et la protection efficaces du patrimoine culturel et naturel d'une valeur universelle exceptionnelle en Afrique. L'objectif principal de l'FPMA est de relever les défis auxquels sont confrontés les États africains parties dans la mise en œuvre de la Convention de 1972, en particulier la sous-représentation des sites africains sur la Liste du patrimoine mondial et l'insuffisance de la conservation et de la gestion de ces sites. Pour plus d'informations sur les activités de l'FPMA suivez ce lien: <http://www.awhf.net>

### **Bourse d'immersion professionnelle**

Chaque année, l'FPMA offre une bourse d'immersion professionnelle aux professionnels africains pour mettre en œuvre des projets et des activités à court terme (max 3 mois) axés sur l'amélioration de l'état de conservation et de la durabilité des biens du patrimoine mondial.

### **3. Admissibilité**

- i. Pays/Région – Afrique
- ii. Les activités des projets sont limitées aux sites du patrimoine mondial déclarés par l'UNESCO.
- iii. Les propositions de projet **DOIVENT** aborder les défis affectant l'état de conservation des biens du patrimoine mondial sélectionnés (les projets portant sur les questions de conservation soulevées dans les rapports sur l'état de conservation (SoC) et les décisions prises par le Comité du patrimoine mondial ont un avantage supplémentaire).
- iv. Projets axés sur des initiatives entrepreneuriales ou abordant des questions de durabilité dans les biens du patrimoine mondial.
- v. Qui peut présenter une demande ? Professionnels, universitaires et jeunes impliqués dans la gestion et la protection des sites du patrimoine mondial.
- vi. La demande doit être approuvée et appuyée par le chef/directeur de l'institution ou de l'organisme patrimonial, accompagnée d'une lettre d'accompagnement approuvant le projet.

### **4. Durée**

Les projets **DOIVENT** être mis en œuvre dans un délai de **3 mois** (1er avril- 30 June 2022)

### **5. Budget**

- a) La subvention de l'FPMA ne couvrira que les coûts directs liés aux activités du projet.

[www.awhf.net](http://www.awhf.net)



- b) Les candidats doivent fournir un budget détaillé en **dollars des États-Unis** pour chaque activité à mettre en œuvre.
- c) L'FPMA versera un maximum de 10 000 \$ par projet.
- d) Les candidats doivent indiquer toute autre contribution au projet.

## **6. Procédures de demande**

- a) Le formulaire de demande (versions anglaise et Français) peut être téléchargé à partir du site Web de l'FPMA [www.awhf.net](http://www.awhf.net)
- b) Les demandes dûment remplies doivent être soumises par courriel (en pièce jointe) [awhfprofessionalimmersion@gmail.com](mailto:awhfprofessionalimmersion@gmail.com) (avec copie à [jopsj@dbsa.org](mailto:jopsj@dbsa.org) et [roxannes@dbsa.org](mailto:roxannes@dbsa.org)) avant la date limite.

## **6. Date limite de soumission**

La date limite de soumission - **17h00 (CAT) le 30 janvier 2022**. Cependant, les candidats sont fortement encouragés à soumettre leurs propositions avant la date limite. **Les demandes reçues après la date limite ne seront pas prises en considération.**

## **7. Processus d'évaluation et de sélection**

Toutes les demandes seront évaluées avant que la décision finale ne soit prise. L'évaluation sera fondée sur les éléments suivants :

- a) Pertinence et contribution du projet pour relever les défis de la conservation et de la durabilité d'un bien particulier du patrimoine mondial;
- b) Qualité de la conception du projet et utilisation d'approches innovantes et rentables
- c) Des résultats clairement articulés, réalistes et mesurables
- d) Niveau de participation et de participation des parties prenantes
- e) Budget précis et réaliste
- f) Soutien de l'État partie

## **8. Décision finale et notification**

Tous les demandeurs sont informés des résultats au plus tard le **28 février 2022**.

Pour toute question concernant le processus de candidature, veuillez contacter le Fonds du patrimoine mondial africain, 1258 Lever Road, Headway Hill, Midrand 1685 Afrique du Sud, Tel: +27 11 313 3061, Email: [info@awhf.net](mailto:info@awhf.net) (avec copie à [jopsj@dbsa.org](mailto:jopsj@dbsa.org) et [roxannes@dbsa.org](mailto:roxannes@dbsa.org)).

[www.awhf.net](http://www.awhf.net)